



COMITÉ SYNDICAL, du Jeudi 27 février 2020 - **Compte-rendu** -

L'An deux mille vingt Jeudi vingt-sept février à vingt et une heures, le conseil syndical du **Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Siègne** s'est assemblé en réunion extraordinaire au Pôle Territorial de la Communauté Coutances Mer et Bocage à Gavray sous la présidence de M. VILLAESPESA Stéphane.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs : GUILLE Hervé, LEDOUX Dany, GEYELIN Guy, PAISNEL Gérard, MARTIN Marina, BURNOUF Michel, NAVARRET Alain, LECONTE Patricia, VILLAESPESA Stéphane, CONSTANT Emile, BRIENS Marc, BOURSEUL Brigitte, PELOSO Damien, FONTENAY Gilbert, BASYN Dirk,

Absents excusés, Mesdames et Messieurs : HELAINE Gilbert, LEBOUTEILLER Denis, CHARDRON Jérôme, SAINT Yves,

Absents, Mesdames et Messieurs : HARDY Sylvain, FOLLAIN Denis, DUVAL Claude, LEJEUNE Bernard, BLANCHARD-LALOE Maryline, COURT Serge, GOUX Christian, DUMONT Valéry, NORGEOT Daniel, BLIN Ludovic, LAURANSON Marie-Odile, NOURRY Jean-Pierre,

Secrétaire de séance : M. BASYN Dirk

Date de convocation : 17/02/2020

Pouvoir(s) : néant

En exercice : 30

Présents : 15

Votants : 15

Approbation du Comité syndical du 16 décembre 2019

Rappel des points :

- Plan de financement travaux bocagers 2020-2021
- Plan de financement Animation Natura 2000 pour l'année 2020 :
- Demande de participation complémentaire de la FDGDON :
- Indemnisation des riverains impactés directement par les travaux de restauration de la continuité écologique au moulin de Quettreville-sur-Sienne :
- Pénalités de retard pour l'étude préalable à la restauration de la continuité écologique de la Siègne aux minoteries de la Foulèrie et de Pont Chignon (11-SIAES-18)
- Demande d'acompte pour les participations des collectivités adhérentes pour l'exercice 2020
- Questions diverses

Délibération n° 2020-001

Objet : Compte Personnel de Formation modalité de prise en charge des frais

Rappel : le CPF porte sur toute action de formation (hors celles relatives à l'adaptation des fonctions exercées) ayant pour objet d'acquies un diplôme, un titre, une certification ou des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet professionnel de l'agent.

Je vous rappelle que l'employeur prend en charge les frais pédagogiques qui se rattachent à la formation suivie au titre du compte personnel d'activité. Il peut prendre en charge les frais occasionnés par leurs déplacements. La prise en charge des frais peut faire l'objet de plafonds.

Je vous propose d'étudier les modalités de prise en charge de ces frais de formation :

- Pour la prise en charge de la formation, de fixer un *plafond coût horaire pédagogique* : 30€/heure de formation ;
- Pour la prise en charge des frais de déplacement, de ne pas prendre en charge les frais de déplacement liés à la formation ;
- D'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais liés aux actions de formation

au chapitre du budget prévu à cet effet.

- Que les demandes de CPF déposées seront examinées par l'autorité territoriale : lors de leur présentation, avec une réponse dans un délai de 2 mois, l'autorité territoriale examine les demandes d'utilisation du CPF selon les critères de priorité suivants :
 - formation dans le cadre d'une prévention d'un risque d'inaptitude physique confirmé par le médecin de prévention ;
 - formation à la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
 - formation de préparation aux concours et examens ;
 - toutes autres demandes.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le comité syndical accepte ces conditions pour la mise en place du Compte Personnel de Formation.

Délibération n° 2020-002

Objet : Ligne de trésorerie

Conditions proposées par la caisse d'épargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie et en attente de subvention, le S.I.A.E.S., décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant de 200 000 Euros dans les conditions suivantes :

- Montant: 200 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux de référence des tirages : EONIA + marge de 0.90 %
Et/ou
TAUX FIXE de 1.20 % l'an
- Périodicité de facturation des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : exonération
- Commission d'engagement : 200€ prélevé en une fois
- Commission de gestion : 100€ prélevé en une fois
- Commission de mouvement : exonération
- Commission de non-utilisation : 0.25% de la différence entre le montant de la LTI
et l'encours quotidien moyen

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le comité syndical autorise le président, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Normandie.

Débat d'orientation budgétaire

a. Résultats 2019

Ces chiffres restent à confirmer car les comptes ne sont pas arrêtés par la Trésorerie.

Fonctionnement	
Dépenses réalisées (A)	732 784.53
Recettes réalisées (B)	756 335.01
Résultat réalisé durant l'exercice 2019 (C=B-A)	23 550.48 €
Excédent ou déficit reporté de 2018 (D)	53 250.41
Excédent ou déficit à reporter sur 2020 au Cpte 002 (E=C+D)	76 800,89 €

Investissement	
Dépenses réalisées (F)	10 662,48€
Recettes réalisées (G)	31 056,09€
Résultat réalisé durant l'exercice 2019 (H=G-F)	20 393,61€
Excédent ou déficit reporté de 2018 (I)	32 015,35€
Excédent ou déficit à reporter sur 2020 au Cpte 001 (J=H+I)	52 408,96€

b. Point sur les subventions

➤ **Subventions pour les postes de techniciens :**

- la **Région** subventionne les postes de techniciens à hauteur de 30%+15% de la masse salariale en forfait de fonctionnement, cela en partie avec des fonds FEADER. Les retards de versement ont été en grande partie récupérés, il ne reste que l'année 2018 en décalage de paiements.
- une subvention de l'**Agence de l'Eau** à hauteur de 50% des salaires de techniciens+ un forfait de fonctionnement de 8 000€/poste.
- une subvention de l'**Etat et de l'Europe** à hauteur de 100% pour un mi-temps Natura 2000. Le solde de l'année 2018 était bloqué dans l'attente d'un contrôle de l'ASP. Ce contrôle a eu lieu en janvier 2020, aucune remarque particulière n'a été faite, le solde devrait donc être effectué rapidement.

Depuis août 2017, le SIAES met à disposition un agent pour l'animation du SAGE. Le Syndicat du SAGE doit rembourser le salaire chargé. En raison de problèmes de trésorerie, le SIAES n'a pas pu verser ses participations 2019 au Syndicat du SAGE et le Syndicat du SAGE n'a pas pu rembourser les salaires de 2019. Un trimestre est en cours de régularisation.

➤ **Subventions pour l'entretien de cours d'eau :**

Depuis le 1^{er} janvier 2019 avec la mise en place du 11^{ème} programme de l'AESN, l'entretien de cours d'eau est « financé dans la limite de 20 % des dépenses engagées dans le programme pluriannuel d'actions de restauration et d'entretien ».

Ainsi en se basant sur les actions de restauration de cours d'eau réalisées durant le 10^{ème} programme (2013-2018), l'Agence de l'Eau a déterminé un plafond annuel de 46 700€ de dépenses éligibles pour l'entretien, auxquels s'appliquent un taux de subvention de 40% ce qui fait une aide de 18 680€/an pour l'Equipe d'Entretien.

➤ **Subventions pour les actions bocagères**

Dans le cadre du 11^{ème} programme, les travaux de création de talus antiérosifs et les déplacements d'entrée de champs sont subventionnés à 80%.

➤ **Subventions concernant les ragondins/rats musqués**

A partir de 2020, les EPCI membres du SIAES ont décidé de gérer directement la lutte contre les ragondins/rats musqués en signant eux-mêmes la convention avec la FDGDON. Cependant les demandes de paiements de la FDGDON pour l'année 2019 sont arrivés trop tardivement pour pouvoir les réaliser sur l'exercice 2019, ces dépenses sont reportées pour le budget 2020.

c. Projet de budget (en cours d'élaboration)

Comme c'est le cas depuis 9 années consécutives, le projet de budget ci-dessous a donc été construit avec pour objectif de maintenir stable l'autofinancement du SIAES et donc les participations des EPCI (hors financement du SAGE).

Présentation du projet de budget par chapitre

- **Section d'investissement : Dépenses**

Au chapitre 204, 8 800€ sont inscrits pour la participation au SAGE.

Au chapitre 21, 5 000€ sont inscrits pour le renouvellement régulier du matériel de l'équipe, 4000€ pour le remplacement du matériel informatique et 1 000€ de mobilier. 62 609€ seront provisionnés dans ce chapitre pour le renouvellement futur de véhicule (quad, véhicule ou autre). Ce provisionnement permet d'équilibrer la section d'investissement car l'amortissement s'accumule en recette d'investissement depuis quelques années.

INVESTISSEMENT / DEPENSES				
Article	Désignation	Budgétisé 2019	Réalisé 2019	Budgétisé 2020
020-Dépenses imprévues Invest				
20	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
TOTAL Dépenses imprévues Investissement		- €	- €	- €
204-Subventions d'équipements versés				
204183	Participation au SAGE	13 500 €	7 473,13 €	8 800 €
TOTAL Subventions d'équipements versés		13 500 €	7 473,13 €	8 800 €
21-Immobilisations corporelles				
21571	Provisionnement pour changement véhicule			
21571	Achat de véhicule	41 375 €		62 609 €
21578	Autre matériel et outillage	5 000 €		5 000 €
2183	Matériel de bureau et info	4 000 €	3 189,35 €	4 000 €
2184	Mobilier	1 000 €		1 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles			
TOTAL Immobilisations corporelles		51 375 €	3 189,35 €	72 609 €
TOTAL		64 875 €	10 662 €	81 409 €

• **Section d'investissement : Recettes**

L'essentiel de la recette de fonctionnement est constitué par l'excédent d'investissement (52 409€) et la dotation aux amortissements (18 000€).

La participation des collectivités pour l'investissement sera uniquement liée au SAGE (8 800€).

INVESTISSEMENT / RECETTES				
Article	Désignation	Budgétisé 2019	Réalisé 2019	Budgétisé 2020
001-Solde d'exécution d'inv reporté				
1	Soldes d'exécution d'inv reporté	32 015 €		52 409 €
TOTAL Solde d'exécution d'inv reporté		32 015 €	- €	52 409 €
040-Opérations d'ordre entre section				
2804183	Projet d'infrastructure d'intérêt national	- €	755,00 €	
28135		- €	193,00 €	
281571	Matériel roulant voirie	- €	9 404,00 €	
281578	Autre matériel voirie	- €	2 142,49 €	
28158	Amort autres mat techn	- €	1 114,00 €	
28183	Matériel de bureau informatique	- €	970,24 €	
28184	Mobilier	- €	316,07 €	
28188	Autres immos corporelles	17 560 €	2 661,29 €	18 000 €
TOTAL Opérations d'ordre entre section		17 560 €	17 556,09 €	18 000 €
10- Dotations Fonds divers Réserves				
10222	FCIVA	1 800 €	- €	2 200 €
TOTAL Dotations Fonds divers Réserves		1 800 €	- €	2 200 €
13- Subventions d'investissement				
13258	Participations des collectivités au SIAES	13 500 €	13 500,00 €	0 €
	Participations des collectivités au SAGE			8 800 €
TOTAL Subventions d'investissement		13 500 €	13 500,00 €	8 800 €
TOTAL		64 875 €	31 056,09 €	81 409 €

Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitre 11 – charges à caractère général.

La seule évolution majeure à noter est la mise en place d'une ligne budgétaire pour le Compte Personnel de Formation.

Dans le fonctionnement général, les grandes lignes de dépense sont :

- Carburant pour 10 000€
- Fournitures de petit équipement 25 000€ (notamment l'achat d'un nouveau stock de piquets)
- Location de tracteur+copieur 10 000€
- Assurance 18 000€
- Frais de mission (repas de l'équipe) 9 000€
- FDGDON 50 pour 30 110€ (report de l'année 2019)

- Provisionnement pour le Compte Personnel de Formation 12 000€

Article	Désignation	Budgétisé 2019	Réalisé 2019	Budgétisé 2020
	Déficit reporté	- €	- €	- €
11-Charges à caractère général				
60611	achat non stockés Eau & assainissement	800 €	252,65 €	800 €
60612	Energie électricité	3 000 €	2 434,90 €	3 000 €
60622	Carburant	10 000 €	8 306,93 €	10 000 €
60623	Alimentation	500 €	407,80 €	500 €
60628	Autres fournitures non stockées (vaccins)	700 €	- €	700 €
60631	Fournitures d'entretien (lubrifiants)	1 700 €	- €	2 000 €
60632	Fournitures de petit équipement	19 000 €	25 761,47 €	25 000 €
60636	Vêtements de travail	5 000 €	4 074,78 €	5 000 €
6064	Fournitures administratives	2 000 €	537,73 €	2 000 €
611	Contrats prestations extérieurs (FDGDON/Pêche électrique Natura 2000)	25 000 €	- €	30 110 €
611	Contrats prestation extérieurs (pêche électrique Natura)	450 €	- €	- €
6132	Location immobilière	2 000 €	1 699,12 €	2 000 €
6135	Location mobilière (location tracteur)	11 500 €	8 660,79 €	10 000 €
61522	Entretien de bâtiments	1 000 €	- €	1 000 €
61551	Entretien materiel roulant	4 500 €	6 933,02 €	6 000 €
61558	Entretien materiel autre + extincteurs + alarme	4 000 €	1 779,74 €	4 000 €
6156	Maintenance (logiciels)	2 800 €	2 144,62 €	2 800 €
6161	Primes d'assurances	18 000 €	17 079,90 €	18 000 €
6184	Versement organisme formation (provisionnement pour demande CPF)	1 500 €	- €	12 000 €
6225	Indemnité comptable et regisseur	1 000 €	- €	1 000 €
6231	Annonces et insertions (DIG+marchés)	5 000 €	903,21 €	3 000 €
6232	Fêtes et cérémonies	600 €	226,01 €	600 €
6236	Catalogue et imprimés	1 000 €	404,00 €	1 500 €
6256	Missions (repas équipe)	9 000 €	7 880,50 €	9 000 €
6261	Frais d'affranchissement	1 500 €	696,78 €	1 500 €
6262	Frais de télécommunication	3 200 €	2 821,40 €	3 000 €
627	service bancaire	- €	140,00 €	- €
63512	Taxes foncières	1 100 €	988,00 €	1 100 €
Sous-total charges générales		135 850 €	94 133,35 €	155 610 €

Concernant les travaux :

- Travaux Bocagers 75 000€ de restes à réaliser pour la tranche 2019-2020 (déjà financés, déjà réalisés, déjà facturés mais payés sur 2020) et 75 000€ d'inscrit pour la tranche 2020-2021, financés à 80%
- Travaux de restauration de la continuité écologique :
 - o 77 047€ de restes à réaliser inscrits pour les travaux à Quettreville, Montceaux, sur les Ruines de l'Airou et de la Sienne et sur Bourg l'Abbesse.
 - o 70 000€ pour l'étude en cours sur Villedieu, financés à 80% par l'Agence de l'Eau dont 59 242€ de restes à réaliser. Un supplément a été inscrit pour compléter l'étude géotechnique.
 - o Il n'a pas été inscrit de travaux de restauration de la petite continuité écologique en régie. L'Agence de l'Eau ayant indiqué que ces travaux n'était pas prioritaire tant que les engagements pris dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat signé sur le territoire de CMB n'était pas tenu.
- Projet à venir autour de la restauration de la continuité écologique :
 - o 100 000€ inscrits pour des projets à déterminer avec un financement attendu à hauteur de 80%

61521	Travaux bocagers	116 256 €	47 495 €	150 000 €
61521	Bocage 2018-2019	40 901 €	47 494,96 €	- €
61521	Bocage 2019-2020	75 355 €	- €	75 000 €
61521	Bocage 2020-2021	- €	- €	75 000 €
61521	Travaux de restauration de la continuité écologique	288 000 €	213 126 €	77 047 €
61521	Travaux de restauration de la Continuité Ecologique Quettreville	160 000 €	150 333,18 €	3 000 €
61521	Travaux de restauration de la Continuité Ecologique Montceaux	10 000 €	9 109,20 €	10 000 €
61521	Travaux de restauration de la Continuité Ecologique Ruines de l'Airou	8 000 €	4 730,40 €	3 000 €
61521	Travaux de restauration de la Continuité Ecologique Bourg l'Abbesse	110 000 €	48 952,80 €	61 047 €
611	Etude pour la restauraion de la continuité écologique	103 700 €	43 458 €	170 000 €
611	Etude Quettreville (CE3E)	33 700 €	32 700,00 €	- €
611	Etude Villedieu (DCI/TECHNOSOL)	70 000 €	10 758,00 €	70 000 €
611	Etude/Acquisition/Travaux sur projets de restauration de la continuité écologique			100 000 €
61521	Travaux de restauration de la petite continuité écologique	30 000 €	2 677,50 €	- €
60632	Fournitures pour Petite Continuité	30 000 €	- €	- €
6135	Location matériel pour Petite Continuité	- €	- €	- €
61521	Prestation pour Petite Continuité	- €	2 677,50 €	- €
61521	Erreur d'imputation		26,99 €	- €
	Sous-total charges générales	537 956 €	306 783,03 €	397 047 €

Chapitre 12 – charges de personnel.

Aucune évolution majeure n'est à noter sur ce chapitre, mise à part l'évolution liée à l'avancement de carrières des agents.

12-Charges de personnel				
6218	Autre personnel extérieur (ménage)	2 000 €	2 514,92 €	2 000 €
6332	Cotisation FNAL	200 €	162,37 €	200 €
6336	Cotisation CNFPT/CDG	3 300 €	3 301,31 €	3 300 €
6338	CS Autonomie	500 €	486,69 €	500 €
6411	Personnel titulaire	183 000 €	180 086,10 €	185 000 €
6413	Personnel non titulaire	30 000 €	25 450,83 €	30 000 €
6417	Rémunération des apprentis	900 €	- €	450 €
6451	Cotisation URSSAF	29 000 €	28 450,38 €	29 000 €
6453	Cotisation caisses de retraite	45 000 €	44 826,22 €	45 000 €
6454	Cotisation ASSEDIC (URSSAF)	1 500 €	1 040,50 €	1 500 €
6458	CDAS	2 000 €	1 858,33 €	2 000 €
6475	Medecine du travail	250 €	312,00 €	250 €
6478	Mutuelle du personnel	2 310 €	1 990,00 €	2 310 €
TOTAL Charges de personnel		299 960 €	290 480 €	301 510 €

Chapitre 022-Dépenses imprévus Fonctionnement

022-Dépenses imprévues Fonctionnement				
22	Imprévu	35 138 €	- €	15 000 €
TOTAL Dépenses imprévues		35 138 €	- €	15 000 €

Chapitre 042-Opérations d'ordre en section

Amortissements à préciser avec la Trésorerie

042-Opérations d'ordre entre section				
6811	Dotation aux amortissements	17 560 €	17 556,09 €	18 000 €
TOTAL Opérations d'ordre entre section		17 560 €	17 556 €	18 000 €

Chapitre 65-Autres charges de gestion courante et Chapitre 66 Charges financières

Dans un contexte d'année électorale et ne connaissant les modalités de fonctionnement du bureau à venir du SIAES (nombre de vice-présidents, montant des indemnités), 10 000€ en indemnités d'élus sont inscrits au 6531.

65-Autres charges de gestion courante				
6531	Indemnité élu	6 200 €	5 973,31 €	10 000 €
6533	Cotisations retraite élus	350 €	251,37 €	500 €
65541	Compensation charges territoriales (SAGE 2019)	25 000 €	- €	25 000 €
	Compensation charges territoriales (SAGE 2020)	- €	- €	26 000 €
658	autres charges div gestion courante	- €	0,38 €	- €
65888	autres	- €	0,48 €	- €
		- €	31 550 €	6 225,54 €
				61 500 €

Chapitre 66-Charges financières et Chapitre 67- Charges exceptionnelles

2000€ inscrits à l'article 6688 pour couvrir les frais de ligne de trésorerie.

1000€ inscrits à l'article 6718 pour couvrir les frais d'indemnisation des riverains des travaux du moulin de Quettreville/Sienne (délibération du 16.12.2019)

66-Charges financières				
6688	Autres	1 500 €	1 409,67 €	2 000 €
67-Charges exceptionnelles				
678	Autres charges exceptionnelles	16 197 €	16 197,20 €	- €
6718	Charges exceptionnelles sur des opérations de gestion	- €	- €	1 000 €

Total des dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT / DEPENSES				
Article	Désignation	Budgétisé 2018	Réalisé 2018	Budgétisé 2019
TOTAL		1 112 008 €	631 428,80 €	1 043 316 €

- **Section de fonctionnement : Recettes**

Chapitre 002-Excédent, Chapitre 013 Atténuations de charges et Chapitre 70 Produits des services

Comme indiqué précédemment, un excédent de 76 800,89 € sera reporté en recette de fonctionnement au chapitre 002.

Pour le remboursement des charges de personnels pour la mise à disposition de personnel au syndicat du SAGE, il est prévu d'inscrire 100 000€ au chapitre 70 (2019+2020).

FONCTIONNEMENT / RECETTES				
Article	Désignation	Budgétisé 2019	Réalisé 2019	Budgétisé 2020
002-Excédent antérieur reporté fonct				
2	Excédent antérieur reporté fonct	53 250 €	- €	76 800 €
TOTAL Excédent		53 250 €	- €	76 800 €
013-Atténuations de charges				
6419	Remboursement rémunérations de personnel	16 197 €	- €	- €
TOTAL Atténuation de charges		16 197 €	- €	- €
70-Produits des services				
70878	remb par autres redevables	52 000 €	- €	100 000 €
TOTAL Atténuation de charges		52 000 €	- €	100 000 €

Chapitre 74-Dotations et participations

La participation des collectivités au SIAES (hors SAGE et hors FDGDON) s'élèverait à 138 707€ contre 138 040€ en 2019, soit une augmentation de 667€. La participation au SAGE sera de 26 000€ contre 25 000€ en 2018.

Les participations des collectivités seront présentées en fonction des différents types de projets :

74758	Participations totales des collectivités au fonctionnement	188 040 €	188 039 €	169 707 €
	Fonctionnement SIAES hors SAGE et hors FDGDON	138 040 €	- €	138 707 €
	<i>Fonctionnement général/Technicien/Entretien</i>	92 933 €	- €	101 707 €
	<i>Lutte contre les invasives</i>	25 000 €	- €	5 000 €
	<i>Bocage 2020/2021</i>	15 107 €	- €	15 000 €
	<i>Etude Continuité Ecologique</i>	2 000 €	- €	22 000 €
	<i>Travaux Continuité Ecologique</i>	22 000 €	- €	
	<i>Petite Continuité Ecologique</i>	6 000 €	- €	- €
	SAGE	25 000 €	- €	26 000 €

Pour l'année 2020, pour le financement du fonctionnement du SIAES et des différents projets, il est inscrit au total 759 987€ de subventions (Agence de l'Eau, Région, Fonds européens et Etat) aux articles 74718, 7472 et 7478.

74718	Subventions Natura 2000	38 000 €	11 036,24 €	57 000 €
	Subventions Natura 2000 2018	18 000 €	11 036,24 €	13 000 €
	Subventions Natura 2000 2019	20 000 €	- €	24 000 €
	Subventions Natura 2000 2020	- €	- €	20 000 €
7472	Subventions région Cellule technique	104 271 €	64 000,00 €	72 000 €
	Subventions région Cellule technique 2016	18 000 €	34 000,00 €	- €
	Subventions région Cellule technique 2017	18 000 €	30 000,00 €	- €
	Subventions région Cellule technique 2018	18 000 €		24 000 €
	Subventions région Cellule technique 2019	18 000 €	- €	24 000 €
	Subventions région Cellule technique 2020	- €	- €	24 000 €
7472	Subventions région Travaux bocagers	4 000 €	15 205,66 €	- €
	Subvention région travaux bocage 2018-2019	4 000 €	- €	- €
	Subvention région travaux bocage 2018-2019 (solde)	8 200 €	15 205,66 €	- €
	Subvention région travaux bocage 2019-2020	15 071 €	- €	- €
7472	Subventions région Restauration de la Continuité Ecologique	- €	- €	19 000 €
	Subvention région Travaux Bourg l'Abbesse	4 000 €	- €	19 000 €
7472	Subvention région Travaux restau. complémentaire	5 000 €	5 017,68 €	- €
7478	Autres organismes (Agence de l'eau) Cellule technique	85 000 €	69 020,00 €	115 450 €
	Agence de l'eau Cellule technique 2018	30 000 €	30 295,00 €	- €
	Agence de l'eau Cellule technique 2019	55 000 €	38 725,00 €	38 000 €
	Agence de l'eau Cellule technique 2020	- €	- €	77 450 €
7478	Autres organismes (Agence de l'eau) Equipe Entretien	30 000 €	16 000 €	37 000 €
	Agence de l'eau Equipe Entretien Solde 2018	10 000 €	- €	13 000 €
	Agence de l'eau Equipe Entretien 2019	20 000 €	16 000,00 €	4 000 €
	Agence de l'eau Equipe Entretien Entretien 2020	- €	- €	20 000 €
7478	Autres organismes (Agence de l'eau) Travaux Bocagers	79 813 €	93 914 €	60 000 €
	Agence de l'eau Bocage Acompte 2018-2019	10 000 €	- €	- €
	Agence de l'eau Bocage Solde 2018-2019	24 600 €	45 686,00 €	- €
	Agence de l'eau Bocage 2019-2020	45 213 €	48 228,00 €	- €
	Agence de l'eau 2020-2021	- €	- €	60 000 €
7478	Autres organismes (Agence de l'eau) Travaux Restau compl	30 000 €	43 531,00 €	
7478	Autres organismes (Agence de l'eau) Etudes continuités	91 700 €	10 406,00 €	136 000 €
	Agence de l'eau Etude Vanne (80% CERESA)	2 000 €	2 678,00 €	- €
	Agence de l'eau Etude Quetteville (100% CE3E)	33 700 €	7 728,00 €	- €
	Agence de l'eau Etude Villedieu (80% DCI)	56 000 €	- €	56 000 €
	Agence de l'eau Projet Restauration de la Continuité écologique			80 000 €
7478	Autres organismes (Agence de l'eau) Travaux Etudes continuités	266 000 €	139 309,00 €	93 830 €
	Agence de l'eau Travaux Quetteville	160 000 €	93 709,00 €	57 100 €
	Agence de l'eau Travaux Montceaux	10 000 €		19 000 €
	Agence de l'eau Travaux Ruines Airou	8 000 €		7 730 €
	Agence de l'eau Travaux Bourg l'Abbesse	88 000 €	45 600,00 €	10 000 €
7478	Agence de l'Eau Petite Continuité écologique	34 000 €	33 324,00 €	- €
	Agence de l'Eau Petite Continuité écologique 2018	10 000 €	14 124,00 €	- €
	Agence de l'Eau Petite Continuité écologique 2019	24 000 €	19 200,00 €	- €
7478	Annulatif des produits rattachés à 2018		- 144 400,00 €	
7478	Produits rattachés à 2019		211 930,00 €	
	TOTAL Dotations et participations	946 824 €	756 332,82 €	759 987 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante, Chapitre 77 Produits exceptionnels et Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections

14 880€ sont inscrits au chapitre 75 pour la location immobilière au Syndicat du SAGE et la convention pour les charges de fonctionnement pour l'année 2019 et 2020. Aucun produit exceptionnel et aucune opération d'autre entre sections ne sont prévus pour 2019.

75- Autres produits de gestion courante				
752	Location immobilière SAGE	4 440 €	- €	8 880 €
758	Convention SAGE	3 000 €	- €	6 000 €
7588	autres produits div gestion courante	- €	2,19 €	- €
TOTAL Autres produits de gestion courante		7 440 €	2,19 €	14 880 €
042- Opérations d'ordre entre sections				
TOTAL Opérations d'ordre entre sections		- €	- €	- €

Total des recettes de fonctionnement

TOTAL	1 075 712 €	756 335 €	951 667 €
--------------	--------------------	------------------	------------------

Questions diverses

A 22h30, la séance est levée